



Art. 1 - Objet et champ d'application

- 1.1.** Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes de produits de toute nature, commercialisés par la société LR n'aat Yapı Malz. thalat İhracat Sanayi ve Ticaret LTD. T. , dont le siège social est İnkişap Mah. Fevzi Pasa Cd. No:57/A 34768 Ümraniye / İstanbul – Turquie, immatriculée à İstanbul sous le n° 6090764781, auprès de tout acheteur professionnel uniquement.
- 1.2.** Les principales caractéristiques techniques des produits (conservation, propriétés...) font l'objet de « fiches produits » à la disposition des acheteurs.
- 1.3.** Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles prévalent par conséquent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat, sauf accord préalable, exprès et par écrit de notre société. Tout autre document et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.
- 1.4.** Conformément à la réglementation, les présentes Conditions Générales de vente sont systématiquement communiquées à tout acheteur qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande.
- 1.5.** Nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.
- 1.6.** Nous pouvons en outre, être amenés à établir des Conditions Générales de Vente Catégorielles, dérogatoires aux présentes Conditions Générales de Vente, en fonction du type de clientèle considérée (grossistes, détaillants...), déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.
- 1.7.** Les présentes Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications à tout moment, la version applicable à l'achat du client est celle en vigueur au jour de la passation de commande.
- 1.8.** Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes Conditions Générales de Vente, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Art. 2 - Commandes

- 2.1. Définition** - Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits, accepté par notre société, accompagné du règlement éventuellement exigible en application des articles 2.6 et 5 ci-après.
- 2.2. Devis** - Sauf urgence particulière, toute commande fait l'objet d'un devis préalable, établi sans frais par notre société sous forme de PRO FORMA et remis à l'acheteur par tout moyen de communication écrite souhaité. Les prix communiqués sont valables 8 jours. Dans tous les cas, les devis sont valables dans la limite des stocks disponibles. Il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations figurant sur le devis avant de l'accepter et de signaler immédiatement toute erreur. La commande résulte de l'acceptation expresse du devis par le client, sans modification, dans un bon de commande. Lorsque l'acheteur est une personne morale, le signataire, s'il n'est pas le représentant légal, devra justifier qu'il est dûment habilité à engager ladite personne morale.
- 2.3. Modification** - Dès acceptation de la commande par nos soins, dont la confirmation est adressée au client par courrier, télécopie, ou voie électronique, celle-ci présente un caractère irrévocable. Toute demande de modification de la composition ou du volume ne pourra être prise en compte par notre société que si la demande est faite par écrit et nous est parvenue au plus tard 2 jours ouvrables après acceptation par notre société de la commande initiale. Le cas échéant, ces modifications donneront lieu à un ajustement du prix et pourront entraîner une prolongation des délais de livraison.
- Le client s'engage à communiquer à la société dans les plus brefs délais tout changement des informations administratives le concernant et qui ont été fournies à la société : adresse, n°TVA intracommunautaire, forme sociale, représentant légal, ...etc.
- 2.4. Annulation** - Toute demande d'annulation de commande ne pourra être prise en compte par notre société que si la demande est faite par écrit et nous est parvenue au plus tard 2 jours ouvrables après acceptation par notre société de la commande initiale. En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par notre société, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte éventuellement versé à la commande en vertu de l'article 5.1 sera de plein droit acquis à notre société à titre de clause pénale et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. A défaut d'acompte, une somme correspondant à 30% du montant total HT de la commande sera acquise à notre société, facturée au client et exigible sous huitaine, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.
- 2.5. Garantie de solvabilité** - Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le client présente les garanties financières suffisantes, et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance. Aussi, si notre société a des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part du client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, notamment par une diminution de la couverture de garantie de notre organisme d'assurance-crédit, ou encore si le client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, notre société peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit de notre société. En cas de refus par le client de ces conditions, notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client ne puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité. De même, dans le cas où un client passe une commande à notre société sans avoir procédé au paiement d'une commande précédente, notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Art. 3 - Livraisons

- 3.1. Définition** - La livraison est EXW : la livraison intervient soit par l'enlèvement à notre entrepôt, par le client ou son transporteur des marchandises commandées, soit par la délivrance desdites marchandises par nos soins à nos transporteurs au départ de notre entrepôt.
- 3.2. Délais** - Sauf indication contraire dans la confirmation de commande, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment des aléas de production, de la disponibilité des produits en stock, des transporteurs ou encore de l'ordre d'arrivée des commandes. Notre société s'efforcera néanmoins de respecter les délais et

3.3. Retards - En tout état de cause, un retard de livraison, quelle qu'en soit la cause, ne saurait donner lieu à dommages et intérêts. Les clauses pénales figurant sur les documents commerciaux de nos clients à cet égard nous sont inopposables.

3.4. Lieu - le lieu de remise des marchandises est soit notre entrepôt en cas d'enlèvement direct des marchandises par le client ou son transporteur, soit l'adresse indiquée par le client au moment de sa commande. Les expéditions sont effectuées en France ou à l'étranger, de façon globale et partielle et en un seul lieu, sauf convention particulière ou si la quantité commandée nécessite des livraisons échelonnées.

La délivrance et la remise des produits pourront avoir lieu en tout autre lieu désigné par l'acheteur, sous réserve d'un préavis de 4 jours, aux frais de ce dernier. De même, en cas de demandes particulières de l'acheteur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par notre société, les coûts liés feront l'objet d'un devis additionnel. Le coût correspondant dûment accepté par le client sera ensuite facturé en sus du prix des produits commandés.

3.5. Risques - Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la livraison, telle que définie à l'article 3.1 ci-dessus. Les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire quel que soit le mode de transport employé. Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Toute livraison n'ayant pas fait l'objet de réserves par écrit dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considérée acceptée par le client. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits, survenus en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

3.6. Vices apparents - Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit dans le délai de 3 jours prévu à l'article 3.5. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès et par écrit de notre société. Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement prouvé. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés. Le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées aux échéances convenues.

Art. 4 - Tarif - Prix

- 4.1. Tarifs** - Les produits sont fournis aux tarifs EXW en vigueur au jour de la passation de la commande, tel que figurant dans le devis en cours de validité adressé au client. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.
- Pour les produits vendus au poids, le prix total définitif dû par le client est déterminé en fonction du poids exact des marchandises commandées tel que déterminé lors de son conditionnement.
- Pour certaines catégories de produits, qui sont des produits soumis à des variations de cours de matières premières ou des variations de taux de change, les prix varient en fonction de l'offre et de la demande tout au long de l'année. Les variations des prix peuvent être significatives d'une semaine à l'autre de sorte que les tarifs proposés ne peuvent être valables plus de 8 jours. En cas de confirmation de commande plus de 8 jours après l'émission du tarif, le client doit effectuer une nouvelle demande de devis.

4.2. Prix - Les prix sont fixés EXW : nets et HT, départ entrepôt, TVA au taux en vigueur, transport et emballage en sus. En cas de modification ultérieure du taux de TVA, le nouveau taux sera automatiquement répercuté sur la facture.

Art. 5 - Modalités de règlement

5.1. Paiement - Nos conditions de règlement sont les suivantes, sauf accord spécifique : acompte de 50% du montant TTC de la commande à l'acceptation du devis. Le solde est exigible en un seul règlement avant le départ des produits commandés, par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces dans les limites réglementaires applicables. Seul l'encaissement effectif sera considéré comme valant paiement. Les règlements par carte bancaire ne sont pas acceptés. Aucun acompte ne sera accordé pour règlement anticipé, sauf accord particulier. L'acompte ne peut en aucun cas être qualifié d'arrhes.

5.2. Non-paiement - Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées au plus fort des deux taux suivants : trois fois le taux d'intérêt légal ou 10%. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client. Nous nous réservons en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours ou de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au client défaillant. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le client en cas de retard de paiement. Nous nous réservons le droit de lui demander une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Art. 6 - Réserve de propriété

- 6.1.** Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.
- 6.2.** De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.
- 6.3.** En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les

risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès l'enlèvement par celui-ci ou leur délivrance au transporteur par notre société. L'acheteur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit de notre société, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, nous serions en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

Art. 7 - Garanties légales et contractuelles

- 7.1. Nature** - Notre société garantit ses produits contre leur non-conformité à la commande et les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes.
- Notre garantie ne s'applique qu'aux produits issus de notre société qui sont devenus régulièrement la propriété de l'acheteur. La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par notre société et cesse si celui-ci est revendu, altéré, consommé, transformé ou modifié.
- 7.2. Limites** - La garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après-vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Notre société remplacera les produits sous garantie jugés défectueux. Le remplacement des produits n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.
- 7.3. Exclusions** - Toute garantie est exclue en cas de reconditionnement, transformation, utilisation non conforme à la destination, négligence, condition de stockage inappropriée, consommation dans un cadre privé, comme en cas de force majeure. La garantie ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance.
- 7.4. Mise en œuvre** - Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer notre société, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 8 jours à compter de leur découverte, en accompagnant si possible sa réclamation de photographies et de rapports d'analyses. Il incombe au client de prouver le jour de cette découverte.
- 7.5. Exclusion** - La garantie ne joue pas pour les vices apparents qui n'auraient pas été signalés au vendeur dans les huit (8) jours suivants la livraison. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur non imputable au vendeur

Art. 8 - Force majeure

- 8.1.** Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.
- 8.2.** La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.
- 8.3.** L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.
- 8.4.** Si l'événement est définitif, ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront purement et simplement résolues sans indemnité de part ni d'autre.

Art. 9 - Données nominatives

- 9.1.** Notre société peut être amenée à collecter et conserver dans ses fichiers informatiques des informations personnelles relatives à ses clients, dans la stricte mesure où une telle conservation est nécessaire pour le traitement de la commande en cours ou des commandes ultérieures et en tout état de cause pendant une durée maximum de 10 ans.
- 9.2.** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, en écrivant à notre société. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de données le concernant.

Art. 10 - Propriété intellectuelle

Notre société est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les dessins, photographies, logos, etc., réalisés en vue de la vente de ses produits, et d'une manière générale de tous les contenus visuels et sonores figurant dans ses catalogues, sa documentation commerciale et son Site Internet. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de notre société, qui peut subordonner son accord à une contrepartie financière.

Art. 11 - Litiges - Election de domicile - Droit applicable

- 11.1.** Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis, à défaut d'arrangement amiable, au tribunal de commerce d'ISTANBUL, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.
- 11.2.** L'élection de domicile est faite par notre société en son siège social et par le client à son adresse indiquée au moment de sa commande.
- 11.3.** De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit international. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.